

Image not found or type unknown



secret médical et certificat de coup et blessure

Par **frouty**, le **09/09/2010** à **08:17**

Bonjour,

A engage une procédure pour coup et blessures contre B
A fournit à la gendarmerie un certificat médical de coups et blessures.

Est-ce que B peut avoir accès à ce certificat?

Est-ce que le certificat de coups et blessures devient une pièce du dossier comme toute autre pièce et est donc accessible à toutes les parties?

Merci beaucoup pour vos avis éclairés

Laurent FRANCOIS